

0490953V  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE FELIX LANDREAU  
51 RUE JEAN JAURES  
49000 ANGERS  
Tel : 0241667343

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 8  
Année scolaire : 2022-2023  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/09/2022

Réuni le : 20/09/2022

Sous la présidence de : Frederic Le-Floch

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention FRANCAS 2022\_2023: Les membres du Conseil d'Administration approuvent la convention liant le collège Félix Landreau et l'association les FRANCAS pour l'année scolaire courant du 1er septembre 2022 au 8 juillet 2023. Cette convention prévoit l'organisation des activités "devoirs faits" prise en charge par les intervenants des Francas. Gratuité pour l'établissement. Les membres du Conseil d'Administration autorisent de ce fait le chef d'établissement à signer la convention.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0